

Au Conseil général de

1029 Villars-Ste-Croix

N. réf. : 810 – achat compteurs d'eau
1029 Villars-Ste-Croix, le 26 mars 2018

Préavis municipal no 7/2018

Concernant une demande de crédit de Fr. 104'000.00 pour l'achat de compteurs d'eau potable « nouvelle génération » pour le remplacement des anciens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 - PREAMBULE

Depuis des temps immémoriaux, les immeubles de Villars-Ste-Croix sont dotés de compteurs d'eau, dont la fonction est de mesurer les m³ utilisés par les propriétaires ou les locataires desdits immeubles. La consommation d'eau potable peut ainsi être déterminée et facturée à qui de droit.

Ces compteurs sont propriété de la commune et sont loués aux propriétaires fonciers, selon le règlement en vigueur.

Leur durée de vie est estimée à une quinzaine d'années, au-delà desquelles leur fiabilité n'est plus garantie. Toutefois, dans la pratique, les compteurs qui ont atteint la quinzaine ne sont pas systématiquement changés et il n'est pas rare que certains d'entre eux aient 20 ou 30 ans, voire plus. La commune tolère cet état de fait, partant de l'idée que même s'ils ne sont plus très précis (consommation mesurée plutôt à la baisse), les pertes subies sont minimales. Actuellement, on peut estimer que plus de la moitié des compteurs d'eau potable installés ont plus de 15 ans et nous pensons qu'il est temps de les changer.

2 – PRATIQUE ACTUELLE – relevés / facturation

Actuellement, au rythme d'une intervention par année, l'employé communal (= le releveur) procède au relevé complet des compteurs d'eau installés dans le bâtiment sur la base de listes pré-imprimées qui lui sont transmises par la Bourse communale. En début décembre, il se rend donc chez les particuliers afin de relever « à la main » la valeur inscrite (= l'index) sur chaque compteur. Une fois sa tournée terminée, il rend ces données à la Bourse qui, après les avoir saisies une nouvelle fois « à la main » sur les feuilles d'eau puis sur un tableau informatique, la Bourse est alors en mesure de facturer à nos abonnés l'eau consommée.

Cependant, cette façon de procéder est toujours plus difficile à mettre en œuvre et atteint ses limites. En effet, les gens sont aujourd'hui beaucoup moins fréquemment à la maison pour ouvrir leur porte au releveur. Ce dernier doit donc souvent passer plusieurs fois à la même adresse pour effectuer son relevé. D'autre part, les gens sont toujours plus réticents à laisser entrer chez eux des inconnus, quand bien même notre employé communal est bien connu de nos habitants. Finalement, si personne ne peut être contacté, une carte à remplir par l'abonné doit nous être retournée afin de nous transmettre la valeur de l'index. Or, bien des abonnés ne prennent même pas le temps de nous retourner cette carte.

D'autres difficultés que nous rencontrons proviennent d'erreurs humaines qui se produisent inévitablement lors de la lecture de l'index, de sa transcription sur la feuille du releveur ou lors de sa saisie dans le système informatique communal.

3 – PROJETS

La durée de vie moyenne d'un compteur reste estimée entre 15 et 20 ans. Nous gérons actuellement plus de 200 compteurs dont plus de la moitié a déjà passé 15 ans.

Le système actuel prend beaucoup de temps, coûte cher et n'est pas fiable.

La Municipalité souhaite moderniser tout le système de relevé des compteurs d'eau et, à cet effet, s'est adressée à l'entreprise G.W.F., à Crissier, qui équipe déjà plusieurs communes (dont Cossonay – Mex – Penthelaz), de compteurs « nouvelle génération ».

Quelques compteurs « nouvelles génération » ont déjà été posés dans les nouvelles constructions de notre commune.

4 - UTILISATION

Les compteurs, que nous souhaitons installer, sont munis d'un système de lecture à distance. L'employé communal n'aura plus à entrer dans les immeubles. Il sera porteur d'un petit appareil récepteur et pourra ainsi relever les données du compteur en passant simplement devant l'immeuble, sans s'arrêter. Cette opération est faisable même de l'intérieur d'une voiture, tout en avançant à vitesse réduite. La fiabilité de l'opération est garantie. Les fournisseurs assurent qu'en une heure, plus de 200

compteurs peuvent ainsi être relevés. L'utilité de tels appareils n'est donc pas à justifier.

4 – CHANGEMENT DE COMPTEURS

Selon notre inventaire, il y a actuellement près 200 compteurs en fonction. Selon l'offre, par soumission, de notre concessionnaire, le travail pourrait s'effectuer très rapidement.

Critères de choix :

- **Informations techniques :**
compteur d'eau domestique avec totalisateur
GWFcoder^R MP à 8 rouleaux
conformité CE (MID), R80, PN16, 30°C, doré
Totalisateur : protocole multiple OMS (IEC et M-Bus), 2400 baud
Couvercele GWF et module radio RCM^R
Adresse primaire : 1
UBA conforme

5 – COÛTS

Le coût actuel d'un remplacement de compteur, selon son diamètre, s'élève de Fr. 630.00 à Fr. 1'270.00.

Selon l'offre basée sur l'achat de 182 compteurs, cela coûterait, selon son diamètre, environ Fr. 386.00 à Fr. 821.00 par pièce y compris la pose. Il est rappelé que la location de ces compteurs se monte, pour l'année 2018, de Fr. 40.00 à Fr. 120.00.

Il est bien entendu que la location des compteurs varie selon leur diamètre (DN). Comme pour les anciens, l'investissement important généré par cette modernisation sera récupéré sur moins de 10 ans.

Le montant nécessaire à l'achat de ces compteurs et de ses équipements, se compose comme suit :

Compteurs, y compris système	
De lecture MEx GWF	Fr. 61'000.00
Pause des compteurs	Fr. 24'000.00
Programmation interfaces	Fr. 1'500.00
Divers et imprévus	Fr. <u>10'000.00</u>
 Total	 Fr. 96'500.00
+ TVA 7.7 %	Fr. <u>7'430.50</u>
 Total TTC	 Fr. 103'930.50
Arrondi à	Fr. <u>104'000.00</u>

6 – INCIDENCES SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le système de lecture engendrera un coût annuel, imputé au compte de fonctionnement du service industriel, de

- Fr. 783.00 (HT) comprenant la maintenance du Software et un support téléphonique (GWF)
- Fr. 400.00 – pour la maintenance de la programmation informatique de la facturation (Ofisa)

7 - FINANCEMENT

Cette dépense sera financée par les disponibilités courantes et, au besoin, par l'emprunt en cours, contracté auprès de la Poste au 09.01.2018, qui fait partie de la limite accordée par le Conseil général le 8.012.2016, par l'acceptation du plafond d'endettement.

8- AMORTISSEMENT

Cet investissement sera amorti sur 10 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes, ce qui représente un montant de Fr. 10'400.00/an. Ce montant sera porté au budget du compte de fonctionnement à charge du service industriel, dès la fin des travaux.

9 – CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX

- Vu le préavis municipal no 7/2018, du 26 mars 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. D'autoriser la municipalité à entreprendre le remplacement des compteurs d'eau tel que décrit dans le présent préavis pour un montant de Fr. 104'000.00 (TTC).
2. De financer ces travaux par le biais de la trésorerie courante.
3. d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 104'000.00 (HT) sur 10 ans, selon le règlement sur la comptabilité des communes.

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndic

La Secrétaire :


Nicole Cattano


Vivette Pilloud

